



Slow Food®

Le 12 mars 2013

Pourquoi les néonicotinoïdes sont-ils une menace pour l'environnement de l'Union Européenne?

Les pesticides néonicotinoïdes présentent plusieurs problèmes graves pour l'environnement de l'UE. Pour cette raison, en vertu de la législation en vigueur, la Commission a l'intention d'appliquer le principe de précaution. Les arguments apportés par les récentes avancées de la science sont assez forts pour que la Commission et les États membres prennent une décision politique essentielle pour assurer le bien-être et l'avenir des pollinisateurs à travers l'UE.

Contexte

- L'imidaclopride, la clothianidine et le thiaméthoxame ont été mis sur le marché entre la moitié des années 1990 et début des années 2000.
- Début 2013, l'EFSA a publié un rapport confirmant ce que les apiculteurs observent depuis l'utilisation de ces matières actives: **les néonicotinoïdes présentent un risque pour les abeilles et les pollinisateurs.**

Arguments en faveur d'une action politique forte

- Le rapport de l'EFSA¹ confirme que la clothianidine, l'imidaclopride et le thiaméthoxame présente un risque pour les abeilles ; **l'industrie des pesticides est actuellement incapable de répondre aux préoccupations de l'EFSA et de prouver que ces insecticides sont sans danger pour les abeilles.**

En effet: en analysant les données de l'industrie, en ce qui concerne la clothianidine, l'imidaclopride et le thiaméthoxame, l'EFSA a identifié des risques pour les abeilles provenant de l'exposition au nectar et au pollen contaminés et aux poussières émises par les semences traités aux néonicotinoïdes lors du semis. L'EFSA a également souligné des lacunes de données concernant: (1) l'intoxication aiguë suite à l'exposition à des exsudats végétaux ou miellat contaminés (2) la persistance de résidus toxiques dans le sol, l'eau et les cultures futures (3) la toxicité chronique pour les abeilles à des doses extrêmement faibles (4) des effets neurotoxiques et comportementaux observés à des doses sublétales.

- **Dans une telle situation d'incertitude, la loi européenne doit être appliquée :** le considérant (8) du Règlement (CE) 1107/2009 mentionne: "[...] Le principe de précaution devrait être appliqué et le présent règlement devrait assurer que l'industrie démontre que les substances ou produits fabriqués ou mis sur le marché n'ont aucun effet nocif sur la santé humaine ou animale ni aucun effet inacceptable sur l'environnement."
- **L'inaction conduirait à un coût élevé** pour l'environnement en Europe et la sécurité alimentaire². Les néonicotinoïdes menacent les services irremplaçables des pollinisateurs, actuellement évalués à 28,5 milliards de dollars US par an dans l'UE³.
- **Ces préoccupations sont soulevées par des publications scientifiques** depuis l'année 2000 qui soutiennent le rapport de l'EFSA.
 - **Les néonicotinoïdes persistent dans l'environnement**, la demi-vie de la clothianidine dans le sol a été mesurée à une durée comprise entre 148 et 6900 jours (loam sableux et sols argileux)⁴. Cette matière active peut ainsi être absorbée par des cultures non-traitées, jusqu'à deux ans après la première utilisation, et peut se retrouver dans le pollen et le nectar des fleurs non traitées à des niveaux toxiques pour les abeilles. Ce fait est démontré pour l'imidaclopride ⁵. En 2002 et 2003,

69,1% du pollen récolté par les abeilles de 25 ruchers dans cinq départements français, sur des plantes traitées et non traitées étaient contaminés par de l'imidaclopride⁶, bien que cette neurotoxine ait été interdite à l'utilisation sur le tournesol en janvier 1999. Ceci met en évidence l'importance de la contamination de l'environnement par les néonicotinoïdes liée entre autres à leur persistance.

- **Les néonicotinoïdes sont extrêmement toxiques pour les insectes auxiliaires des cultures**, essentiels à un équilibre de l'écosystème et au contrôle des populations de ravageurs⁷.
- **Des effets synergiques et cumulatifs**: lorsque combinés et en synergie avec d'autres pesticides, en particulier les fongicides, les effets toxiques des néonicotinoïdes sur les abeilles augmentent considérablement, et se manifestent chez les abeilles par un large éventail de pathologies: infections bactériennes, virales et fongiques⁸.
- **Inefficacité agronomique des néonicotinoïdes**: en Italie, suite à la suspension du Gaucho® sur maïs, des rendements similaires ont été observés contrairement à ce qu'avait annoncé l'industrie phytosanitaire⁹.
- **Des effets chroniques et sublétaux sur les abeilles**: l'imidaclopride a démontré des effets comportementaux¹⁰, ainsi que physiologiques et métaboliques chez les abeilles ¹¹. En effet, de très faibles doses de néonicotinoïdes peuvent affecter les populations d'abeilles indirectement: par la désorientation, l'incapacité d'accéder à la ruche, la réduction de l'efficacité de recherche de nourriture, des troubles de la mémoire et d'apprentissage, le manque de communication au sein de la colonie, l'effondrement de l'élevage de jeunes, la diminution de l'efficacité du métabolisme et l'affaiblissement du système immunitaire des abeilles¹².

Nos recommandations pour un vote décisif sur les néonicotinoïdes

Notre décision idéale

- Suspension totale des néonicotinoïde, y compris l'acetamiprid et le thiacloprid - c'est à dire appliquer totalement le principe de précaution - jusqu'à ce qu'une évaluation complète des risques soit établie.
Interdiction de toutes les applications, en gardant à l'esprit les nombreux secteurs d'utilisation : par exemple l'agriculture, l'horticulture, arboriculture, l'élevage, la gestion des forêts, golfs, parcs municipaux, jardins privés.

Points complémentaires pour la proposition de la Commission

- Compte tenu de la persistance des néonicotinoïdes dans le sol et l'eau, suspendre les néonicotinoïdes pendant une période de 5 ans.
- Suspension du thiacloprid et acetamiprid, vu leur mode d'action similaire par rapport aux autres néonicotinoïdes, et la probabilité d'effets de synergies entre cette substance et des fongicides et pathogènes¹³. Evitant ainsi que le thiacloprid et l'acetamiprid soient utilisés comme solutions de rechange.

Notre soutien

- La proposition de la Commission doit être soutenue même si selon nous, elle ne répond pas pleinement à tous les problèmes de sécurité posés par les néonicotinoïdes. En effet, si elle est adoptée, cette décision serait un pas important vers une meilleure protection des abeilles, des pollinisateurs et de notre environnement dans le futur.

Il est important de rétablir les bonnes relations qui ont toujours existé entre l'apiculture et l'agriculture, et maintenir les services vitaux des pollinisateurs pour la société.

Les responsables politiques doivent maintenant saisir cette occasion d'agir afin d'évoluer vers des modèles agricoles qui sont plus favorables et moins dommageables pour l'environnement, les pollinisateurs, les agriculteurs et les apiculteurs.

More info: European Beekeeping Coordination

4, Place Croix du Sud
1348 Louvain la Neuve
+32 (0)10 47 34 16
www.bee-life.eu

Références

- 1) Conclusion on the peer review of the pesticide risk assessment for bees for the active substance clothianidin, imidacloprid, thiamethoxam – EFSA, European Food Safety Authority (2013)
http://www.efsa.europa.eu/en/press/news/130116.htm?utm_source=homepage&utm_medium=infocus&utm_campaign=beehealth EFSA Journal 2013;11(1):3066 [58 pp.]. EFSA Journal 2013;11(1):3068 [55 pp.].
- 2) Late Lessons from early warnings: sciences, precaution, innovation – European Environmental Agency (2013)
<http://www.eea.europa.eu/publications/late-lessons-2>
- 3) Lautenbach S, Seppelt R, Liebscher J, Dormann CF (2012) Spatial and Temporal Trends of Global Pollination Benefit. PLoS ONE 7(4): e35954. doi:10.1371/ journal.pone.0035954
- 4) DeCant, J., & Barrett, M. (2010). *Environmental Fate and Ecological Risk Assessment for the Registration of CLOTHIANIDIN for Use as a Seed Treatment on Mustard Seed (Oilseed and Condiment) and Cotton. Environmental Protection* (pp. 1–99).
- 5) Bonmatin, J. M., et al . (2003) A sensitive LC/APCI/MS/MS method for analysis of imidacloprid in soils, in plants and in pollens. Anal. Chem. 75 (9), 2027-2033.
- 6) Chauzat M.P. et al (2006). *A survey pesticides residues in pollen loads collected by honey bees in France*. Journal of Economic Entomology, 99:253-262
- 7) Draft Guidance on the Risk Assessment of Plant Protection Products on bees (*Apis mellifera*, *Bombus* spp. and solitary bees)
- 8) Pettis, J. S.; van Engelsdorp, D.; Johnson, J & Dively, G. (2012): Pesticide exposure in honey bees results in increased levels of the gut pathogen Nosema. Naturwissenschaften 99(2), pp. 153-158.
- 9) L. Furlan et al. (2007) Università di Padova "*Valutazione nel quadriennio 2003-2006 : Effetti sul mais della concia insetticida del seme*". L'Informatore Agrario • 5/ 2007 (p.92 – 96).
- 10) EFSA Journal 2012;10(5):2668 [275 pp.] Scientific Opinion on the science behind the development of a risk assessment of Plant Protection Products on bees (*Apis mellifera*, *Bombus* spp. and solitary bees).
- 11) Hatjina et al, 2013. Sublethal doses of imidacloprid decreased size of hypopharyngeal glands and respiratory rhythm of honeybees in vivo”
- 12) Existing scientific evidence of the effect of neonicotinoid pesticides on bees - European Parliament note (2012)
<http://www.europarl.europa.eu/committees/en/studiesdownload.html?file=79433&languageDocument=EN>
- 13) Vidau, C.; Diogon, M. & Aufauvre, J. et al. (2011): Exposure to sub-lethal doses of fipronil and thiacloprid highly increases mortality of honeybees previously infected by Nosema ceranae. PLoS One 2011; 6(6): e21550.